



## Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat  
ancien cimetière - partie n°1  
Concession n° 73 - AUDIGIER-ARNAUD MARGUERITE  
Délivrée le 26/03/1890

Dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : Inconnu

Aujourd'hui, le 25 avril 2023, à 9 heures de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 17 avril 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Nous y avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'Acte original en mairie dont une copie est ci-annexée

**début d'affaissement, dalle disjointe, pourtour en métal rouillé, présence de tas de feuilles mortes**

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police



Signature du maire





Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_26-AR

**CONCESSION N° 73**

**CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :  
AUDIGIER-ARNAUD MARGUERITE**

**Titre de concession** : Acte original en mairie

**Date d'acquisition** : 26/03/1890 **Cimetière** : ancien cimetière - partie n°1

**Etat général depuis le dernier procès-verbal** : Mauvais état général. L'aspect s'est dégradé depuis le dernier procès-verbal

**Superficie** : 6 m<sup>2</sup> **Durée de la concession** : perpétuelle

**Description de la concession** : dalle, stèle funéraire, bordure en fer forgé

**Présence de végétation** Si oui, à décrire : Présence de végétaux sur le tour et dans les fissures, lichen

**Objets funéraires** : plaque, jardinière

**Liste des défunts inhumés (connus)** : AUDIGIER François (1834-05/03/1890)

**Observations** : début d'affaissement , dalle disjointe , pourtour en métal rouillé, présence de tas de feuilles mortes

#### **RAPPEL DE LA PROCEDURE**

**⌘ Procès-verbal de constatation n°1 en date du 23/09/2019, avec les signatures de :**

**\*\* Didier LAVILLE (Mr Le Maire) ;**

**\*\* Christine MANDON (La 1<sup>ère</sup> Adjointe) ;**

**\*\* Stéphane KALMES (Policier Municipal de la commune d'AULNAT)**

**Publication du Procès-verbal de constatation n°1 en date du 05/12/2019**

**Date d'affichage des extraits Procès-verbal de constatation pendant un mois, à quinze jours d'intervalle :**

- du 05/12/2019 au 05/01/2020,
- du 21/01/2020 au 21/02/2020,
- 09/03/2020 au 09/04/2020,

**Envoi à la préfecture le 27/09/2022**

**Visites de contrôle : 24/05/2018, 25/06/2018, 09/06/2021, 08/10/2021, 15/09/2021, 06/10/2022, 06/03/2023**

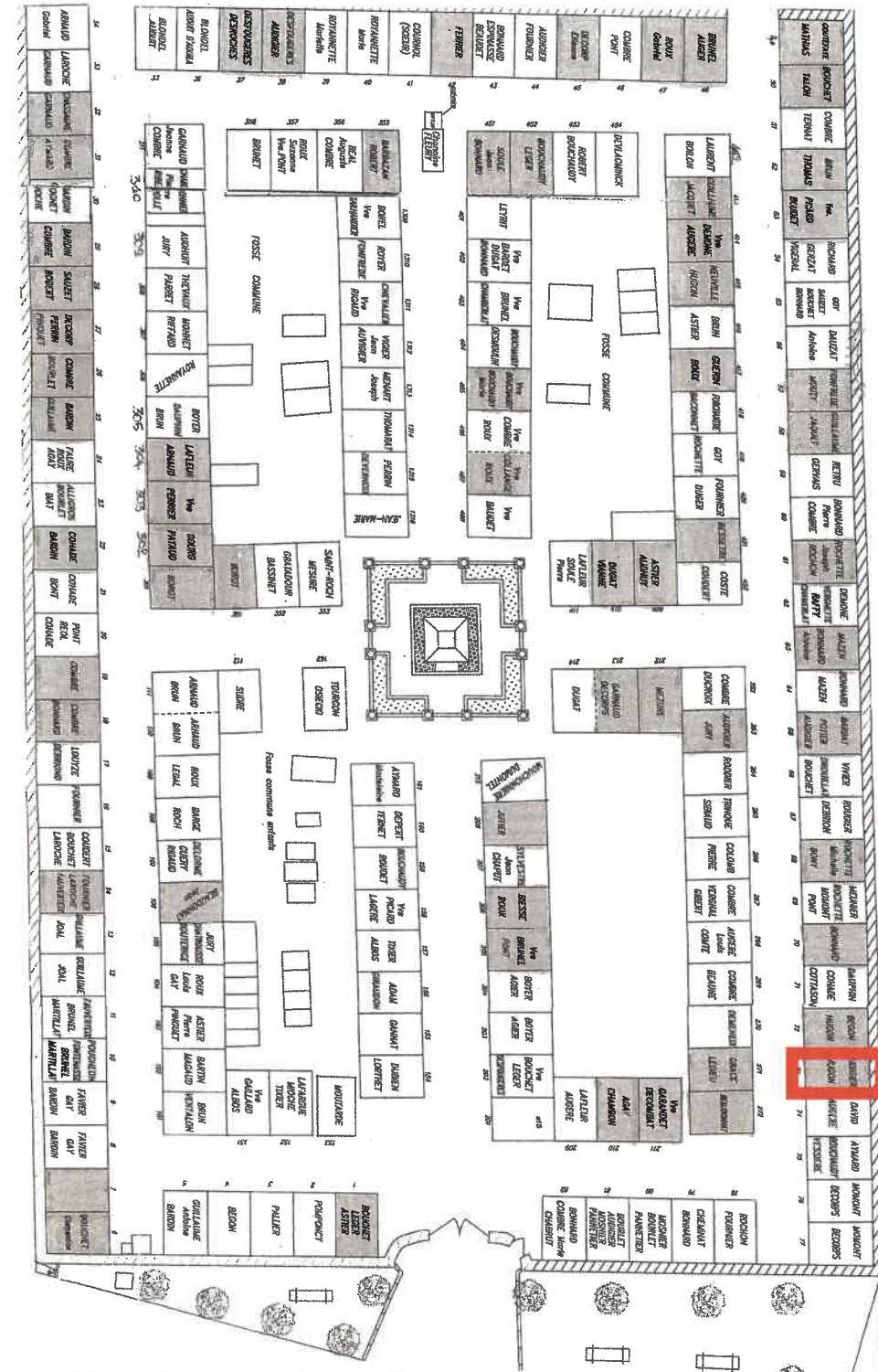
**⌘ Procès-verbal de constatation final du 25/04/2023, avec les signatures de :**

**\*\* Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**\*\* Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Plan







Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession - N°73

Acte de concession

**ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE DE TERRAIN  
DANS LE CIMETIERE**

**DÉPARTEMENT** de la Seine  
**ARRONDISSEMENT** de Clamart  
**COMMUNE** de Clamart

Nous, M. Jean Pigeon Maire  
de la Commune de Clamart

Vu le décret du 29 prairial (n° 144) date 1804, dans ses dispositions concernant les concessions de terrains pour fondations de sépulture prévues dans les cimetières ;

Vu l'ordonnance du 0 décembre 1848, relative aux cimetières communaux ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 14 juillet 1967 portant fixation d'un tarif pour les concessions de terrains dans le cimetière communal, laquelle délibération, prise en vertu de l'art. 1<sup>er</sup> n° 6) de la loi du 21 juillet 1967, est devenue exécutoire depuis le 01 juillet 1967 ; (ou, si le tarif est exécutoire en vertu de la loi du 21 juillet 1967) a été approuvé par M. le Préfet le 01 juillet 1967 ;

En présence, qui nous a été présentée par M. Armand Marguerite Nicolas Armand

**ARTICLE PREMIER :**

Il est concédé, à perpétuité, avec garantie de deux années, à M. Armand Marguerite Nicolas Armand professeur à Clamart, une superficie de deux mètres carrés de terrain dans le cimetière communal, sur deux mètres de long sur deux mètres de large, pour y fonder la sépulture de la famille Armand Nicolas

**ART. 2. -** Le concessionnaire disposera, en contrepartie de cette parcelle de terrain, à date de ce jour, mais seulement pour la durée de sa concession, d'un terrain de deux mètres carrés.

**ART. 3. -** Il pourra élever sur le terrain concédé, tel monument funéraire que lui paraîtra convenir, pourvu toutefois qu'il n'empêche en aucune

N°73

Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°73

2018





Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°73

2021



Annexe – Procès-Verbal constatant l'état d'abandon d'une concession – N°73

2022





2023





☛ Photographie du procès-verbal de constatation en date du 25/04/2023



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 063-216300194-20230626-CIM2023\_26-AR